

Wolghis

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

au graffe du tribunal de l'entreprise francophone de l'entreprise



N° d'entreprise: 0433.273.165

Dénomination

(en entier): Challengers and Partners

(en abrégé): CHAPA

Forme juridique : Société coopérative (ancien statut)

Siège: Rue de la Ferme 17 - 1210 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Publication rectificative

Une erreur matérielle s'est glissée à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2018. En cours de publication.

Il y a lieu de lire:

Tous les associés sont présents à l'assemblée générale de ce jour et prennent à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1. L'assemblée décide la dissolution volontaire et la clôture définitive de la liquidation de la Société coopérative (ancien statut) Challengers and Partners
 - 2. L'assemblée approuve les comptes de la liquidation
- 3. L'assemblée constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un liquidateur, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société coopérative (ancien statut) Challengers and Partners a définitivement cessé d'exister
- 4. L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante : avenue Kersbeek, 308 - 1180 Uccle
 - 5. L'assemblée acte qu'il ri'y a ni actif ni passif;
 - 6. L'assemblée acte qu'il n'y a ni sommes ni valeurs à déposer à la Caisse de dépôts et Consignations

En lieu et place de :

Tous les associés sont présents à l'assemblée générale de ce jour et prennent à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1. L'assemblée décide la dissolution volontaire et la clôture définitive de la liquidation de la Société coopérative (ancien statut) « SODEXMA
 - 2. L'assemblée approuve les comptes de la liquidation
- 3. L'assemblée constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un liquidateur, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société coopérative (ancien statut) « SODEXMA » a définitivement cessé d'exister

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Volet B - Suite

- 4. L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante : avenue Kersbeek, 308 - 1180 Uccle
 - 5. L'assemblée acte qu'il n'y a ni actif ni passif;
 - 6. L'assemblée acte qu'il n'y a ni sommes ni valeurs à déposer à la Caisse de dépôts et Consignations
- 7. L'assemblée confère tous pouvoirs à Jordens Kreanove / Serge Solau en vue d'effectuer tous actes et formalités imposés par le Code des Sociétés dans le cadre de la clôture de liquidation, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge, ainsi que toute démarche auprès de toute administration ou de la Banque Carrefour des Entreprises

Serge Solau Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature